

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Numéro		o de permis			Date d'inspection		
Julie Morais-Chiasson 2006136		1			Le 07 octobre 2024		
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Halte scolaire La Girouette				(506) 358-1183			
Adresse							
3953 boulevard Des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M 1	IC1						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Sylvie Richardson		Mentor en assurance de la qualité					
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règle			Date d'attestation de la conformité		
Commentaires généraux							
Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.  - Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 7 dossiers sur 28.  - Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 7 dossiers sur 28.  - Les dossiers des incidents des enfants sont complets.  Pendant ma visite, j'ai observé l'arrivée des enfants. À l'arrivée, les enfants s'assoient pour la vérification des présences avant de prendre leur collation.  Par la suite, les enfants sont en jeu libre dans le local.							
original signé par Sylvie Richardson		Le 07 octobre 2024					
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
original signé par Sonia Caissie		ate	Le 0	7 octo	obre 2024		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée							